

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2022 à MIRAMONT – 18h00

Etaient présents : Mmes. MM. ROSO Emilien (ALLEMANS DU DROPT), POULIQUEN Guillaume (AGNAC), BAURY Daniel *avec pouvoir de Christophe VERGNE* (ARMILLAC), CONSTANTIN Jean-Marie (BOURGOUGNAGUE), RAPHALEN Jean-Claude (CAMBES), CORBEL Marie (LACHAPELLE), GARDEAU Jean-Luc, SAURON Germain (LA SAUVETAT DU DROPT), BARJOU Jean-Pierre, TRILLES Jean-Paul (LAUZUN), RIEMENSBERGER Jacques (LAVERGNE), VACQUE Jean-Noël *avec pouvoir de GALLO Nora*, RICHARD Cécile *avec pouvoir de TRIQUET SABATE Christophe*, TAFTI Samira, MENEGHELLO Gianni, SAINT BAUZEL Christelle *avec pouvoir de COTTIER Jérôme*, Luc SAUVE *avec pouvoir de Guylaine BISSON*, BOULAY Jean-François, Claude ETIENNE (MIRAMONT DE GUYENNE), LENZI Jean-Marie (MONTIGNAC DE LAUZUN), EON Claudine (MOUSTIER), PICCOLO Christel (PEYRIERES), PENOT Christian (PUYSSEAMPION), TRELLU Eric, FARBOS Jean-Marie (ROUMAGNE), NAVARRO Bernard (SAINT COLOMB DE LAUZUN), BONADONA Marie-José, DALTO Pascale, BELLOT Laurent, LAFON Vincent (ST PARDOUX ISAAC), CALLEWAERT Annick (SEGALAS),

Absents excusés : GUERN Mickael (LAPERCHE), MARBOUTIN Jacques (LAVERGNE), VERGNE Christophe (MONTIGNAC TOUPINERIE), BISSON Guylaine, GALLO Nora, COTTIER Jérôme, TRIQUET SABATE Christophe (MIRAMONT).

Personnes invitées présentes : Mmes THOMASSIN MURACCIOLE Annie – Secrétaire générale, PROUZET Dominique – service Habitat, PASQUALI Sophie – service Finances, BRUNIE Sophie – service Ressources Humaines, ANCELIN Adélaïde – Service Urbanisme, PRIVAT Elodie – Service Communication.

A été nommé secrétaire de séance : M. LAFON Vincent

Monsieur ROSO, Président, remercie tous les membres de leur présence ce soir.

M. ROSO remercie également la municipalité de Miramont de Guyenne et son Maire d'accueillir le Conseil dans cette salle en espérant que ce sera la dernière fois et qu'il sera possible de reprendre le tour des communes.

M. ROSO remercie également la presse ainsi que tout le public qui suit les Lives Facebook puis dresse la liste des absents/excusés.

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

1. Examen et vote du procès-verbal et compte rendu du Conseil communautaire du 23/02/2022

Pas d'observations, les documents sont approuvés à l'unanimité.

2. POINT RH

M. le Président fait part des recrutements qui interviendront au 01/06/2022 et notamment deux agents pour France Services dont un par mobilité interne.

M. le Président informe également d'un recrutement à venir pour le service administratif.

M. le Président attend l'arrivée de M. POULIQUEN pour parler de la situation sur l'UKRAINE.

3. DELIBERATION

- RH : Renouvellement du contrat de projet pour le développement du tri des biodéchets à la source par le développement du compostage individuel et collectif

M. le Président propose au Conseil communautaire de renouveler pour une période d'1.5 an le contrat de projet de l'agent contractuel, en catégorie C, sur la base du grade d'adjoint administratif en charge du développement du tri des biodéchets, de l'animation de cession de broyage des déchets, de la gestion de proximité des biodéchets, de l'animation des réseaux...

Il indique, pour information, que le service Environnement a répondu à l'appel à projet Tribio en 2020 sur ce sujet. Le dossier a été retravaillé avec l'ADEME et la Région cette année. La Communauté peut obtenir 50% d'aide sur ce dossier. La réponse est espérée pour mai.

Intervention de M. BARJOU qui rappelle que cet agent est au travail depuis plusieurs mois et a bien pris en main le dossier dès son arrivée. La poursuite de son contrat s'impose pour lui notamment au regard de l'échéance du 01/07/2022 avec le déploiement du compostage.

A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler le poste de l'agent en charge du développement du tri des biodéchets à la source, en contrat de projet, pour une période d'1.5 an soit du 01/07/2022 au 31/12/2023.

Arrivée de M. POULIQUEN.

M. le Président peut, au nom de la Communauté, exprimer collectivement son soutien au peuple ukrainien, aux autorités ukrainiennes et à ses homologues sur une situation difficile à gérer. Il fait part de la volonté commune de mettre en œuvre notre devoir de solidarité, des initiatives sont organisées entre le public, le privé et la Préfecture de Lot-et-Garonne est à la manœuvre.

A ce stade, l'Etat prévoit l'accueil de 11 000 déplacés ukrainiens qui bénéficieront d'une protection. Sur le Département, sont proposés 10 logements communaux, 15 logements sociaux, 64 hébergements particuliers et 6 hébergements touristiques, sachant que les hébergements publics seront priorités.

A niveau de la Communauté de communes, il n'y avait pas de certitude sur l'arrivée d'ukrainiens donc pas de blocage de logement mais aux vues de la situation, il a été demandé aux services communautaires de bloquer quelques logements disponibles pour cet éventuel accueil. M. le Président précise que la Communauté se met au service de l'ensemble des communes et des associations pour participer aux initiatives locales et accompagner les besoins qui se feraient jour.

Intervention de M. POULIQUEN qui témoigne de son expérience puisqu'il y a une famille qui vient de s'installer à Agnac. Il remercie la commune de ST Pardoux d'avoir scolarisé les enfants sur la commune.

M. POULIQUEN précise que ce conflit aura des conséquences énormes sur la France et l'Europe, notamment sur les hydrocarbures, et alerte sur les famines à venir dans les pays d'Afrique. Il espère qu'il n'y aura pas de sécheresse cette année.

M. POULIQUEN est admiratif du courage des Ukrainiens qui restent combattre pour leur pays et de leur volonté s'en sortir. Il est touché personnellement par ce conflit car il s'est déjà rendu en Ukraine.

Intervention de M. LENZI qui demande vers qui se diriger pour les dons en numéraire ? Réponse de M. BAURY : des informations ont été transmises en mairie, il est possible de se rapprocher de la Trésorerie ou sur le site de l'Etat. M. le Président précise qu'il y a de multiples façons de participer.

- ENVIRONNEMENT / Autorisation de signature au Président du contrat SCRELEC :

M. le Président rappelle qu'il s'agit un éco-organisme qui s'occupe des piles. La nouveauté du contrat est le soutien annuel au fonctionnement des déchetteries. Il est nécessaire de renouveler la convention pour la période 2022-2024.

Intervention de BARJOU qui communiquera au prochain Conseil le bilan de la déchèterie qu'il a demandé à Valorizon.

A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat SCRELEC et autorise le Président à signer la convention.

- SPORTS : Autorisation de signature au Président conventions d'utilisation des terrains de football au stade MENNECHET par les Domaines du Saut du Loup :

M. le Président expose au Conseil qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer les conventions d'utilisations des terrains de foot de Miramont, de La Sauvetat du Dropt et des terrains de rugby au tarif de 7€/h/terrain. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil autorise le Président à signer les conventions d'utilisation des terrains susvisés.

- URBANISME : Autorisation de signature au Président convention avec VGA pour le GNAU 2022 :

M. le Président rappelle au Conseil que le GNAU est l'outil de gestion des autorisations d'urbanisme. La loi Elan impose une téléprocédure dématérialisée. Une démarche mutualisée entre VGA, Tonneins, Marmande et la Communauté a été instaurée. Une solution pour la mise en œuvre du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) a été proposé. Le coût pour la Communauté s'élève à 2 805€. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil approuve la participation financière de la Communauté et autorise le Président à signer la convention avec VGA pour la mise en œuvre du GNAU.

- CULTURE : BASTID'ART – Subvention 2021 :

M. le Président explique au Conseil que malgré l'annulation du festival BASTI'ART en 2021, les 4 partenaires financiers se sont accordés pour verser quand même une participation financière à hauteur de 50% de la subvention initiale et sur présentation de justificatifs. Il est proposé de verser la somme de 7 351€ pour le festival 2021. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 7 351€ au titre du festival 2021. La question du festival 2022 sera abordé lors du prochain Conseil.

- ECONOMIE/TOURISME/AGRICULTURE : Subvention à un agriculteur :

M. le Président précise qu'il s'agit de voter une subvention à un jeune agriculteur de LAVERGNE. Intervention de M. VACQUE qui détaille le projet de ce jeune agriculteur qui ne touche pas la DJA. La Commission est allée à sa rencontre et a rendu un avis favorable à cette aide. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 3 000€ à ce jeune agriculteur.

- PAYS V3G : Autorisation de signature au Président convention de remboursement des sommes engagées par la CA VGA au titre des actions collectives du Pays V3G et du GAL Val de Garonne Guyenne Gascogne :

M. le Président rappelle au Conseil qu'il s'agit du remboursement des sommes engagées par VGA pour les actions collectives engagées. La participation de la Communauté s'élève à 7 478€. Ces dépenses seront intégrées dans le budget du PETR de cette année. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil approuve la participation financière de la Communauté de communes et autorise le Président à signer la convention de remboursement.

- EXAMEN ET VOTES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022 :

M. le Président remercie la comptable pour le travail fourni ces dernières semaines ainsi que les responsables de services pour la préparation de leur budget, Mme EON et tous les élus qui se sont impliqués.

M. le Président présente les grandes lignes de ce budget : une masse salariale très stable qui est liée aux évolutions des services (externalisation des agents de collecte, recrutement France Services). Par contre, des dépenses de fonctionnement supplémentaires qui sont liées à l'Environnement (contribution à Valorizon, plan de communication, coût de l'externalisation de la collecte des OM qui sera compensé par des baisses de carburant, de salaire, d'entretiens des camions), mais aussi à

l'ouverture de France Services, les aides au PIG Habitat, les subventions aux associations dont la subvention exceptionnelle à BASTI'ART, à BIBIO RESO, pour l'organisation de la manifestation « LES BURGONDIANES », et l'augmentation des fournitures de voirie.

Les recettes ne progressent que de 300 000€ par rapport à 2021 donc il faut s'attendre à une dégradation de la capacité d'autofinancement.

Au niveau des dépenses d'investissement, il faut prendre en compte les restes à réaliser d'un montant de 500 000€ (matériel voirie, travaux d'accessibilité). Les principaux investissements sont liés à l'environnement avec la mise en place de la TEOMi. D'autres investissements sont liés à l'Habitat (hottes aspirantes, toitures logements communautaires), au Sports (défibrillateurs, panneautage), aux études (PVD/ORT, Piscine). Il est prévu de recourir à l'emprunt pour couvrir ces dépenses.

Intervention de Mme EON qui précise que les bases fiscales ont augmenté, les documents prenant en compte ces hausses.

Intervention de M. POULIQUEN qui ne voit pas de somme inscrite au budget pour la création des logements communautaires (Lachapelle et Puysserampion) au budget 2022.

Il est répondu que ce n'est pas prévu sur 2022. Il y a un échange sur ce sujet depuis plusieurs semaines. Pour l'instant, pas de précipitation notamment en termes de coût, les discussions sont en cours avec les maires concernés. Ce sujet sera inscrit au budget 2023, c'est un sujet qui fait l'unanimité et qui sera bon pour 2023.

- **Affectation du résultat 2021** : Mme EON donne lecture des résultats de l'exercice 2021 et propose d'affecter les sommes qui doivent couvrir le déficit d'investissement. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.
- **Budgets annexes** : M. le Président laisse la parole à Mme EON qui soumet les projets de budgets 2022 des budgets annexes « ZAC de ST PARDOUX » et « PRESTATIONS VOIRIE AUX COMMUNES ».
- **Fixation du taux de TEOM** : M. le Président propose de conserver le même taux pour les communes en PAP soit 10.99% et propose d'augmenter le taux pour les communes actuellement en PAV et qui passeront en PAP afin de lisser ce changement à 9.74%. Intervention de M. BARJOU qui apporte quelques précisions sur le montant qui sera perçu réellement.
Intervention de M. LENZI qui demande si la TEOM paye l'intégralité du coût du service. Réponse du Président : normalement la TEOM couvre les dépenses du service mais il y a un décalage car il y a un calcul spécifique avec la matrice des coûts.
Intervention de M. BARJOU qui précise qu'il y a des paramètres qui vont bouger en cours d'année et on ne saura qu'en mai 2022 le coût réel de fonctionnement du service en 2021. M. le Président précise que c'est en ayant un comportement vertueux qu'on s'évitera de la fiscalité supplémentaire et des coûts supplémentaires.
Intervention de M. GARDEAU qui indique qu'il n'y a pas d'obligation de couvrir les dépenses du service en TEOM mais en Redevance Incitative oui.
M. le Président indique que cette information va être vérifiée.
A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil décide de fixer les taux suivants : 10.99% en PAP et 9.74% en PAV

- **Fixation des taux des taxes directes locales** : il est proposé de ne pas faire évoluer ces taux de fiscalité pour cette année mais une surveillance sera à faire en 2022 et les années suivantes en fonction des dépenses et des services que la Communauté rend à la population. A la suite de

cet exposé et après délibération, le Conseil décide de maintenir les taux de taxes directes locales.

- **Choix organismes bancaire** : il est proposé de réaliser un emprunt de 250 000€ pour le financement de 2 tracteurs, 2 épareuses et 1 roto faucheuse. Un tableau est joint dans les chemises. M. le Président laisse la parole à Mme EON qui soumet les différentes offres reçues. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil décide de retenir la solution de financement de JOHN DEERE pour la réalisation d'un prêt de 7 ans pour 250 000€.
- **Vote des budgets** : intervention de M. LENZI sur les principes généraux à savoir qu'un budget n'est qu'une autorisation. Réponse du Président : on est sur une prévision, le but de l'exercice d'un budget primitif est de coller à la réalité et d'être fidèle à ce qui va être fait (principe de sincérité budgétaire). A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le budget principal et les 2 budgets annexes « ZAC ST PARDOUX » ET « PRESTATIONS VOIRIE AUX COMMUNES ».

4. TRAVAUX DES COMMISSIONS

- **Commission Finances** : tout a été dit.

- **Commission Voirie** : la Commission a étudié les travaux voirie 2022. M. CONSTANTIN rappelle les règles de voirie. En termes de personnel, un intérimaire et un contrat SPET sont à l'étude. Il fait part de l'arrivée d'une personne en Travail d'Intérêt Général (TIG).

- **Commission Environnement** : la Commission s'est réunie en commun avec la Commission Economie en présence du Syndicat Territoire d'Energies pour présenter le programme méthanisation agricole. Une réunion va être organisée avec le Collège de Miramont pour les biodéchets.

- **Commission Economie** : M. VACQUE rappelle que cette réunion commune avait aussi des objectifs économiques puisqu'il y a à la clé des emplois. La Commission Economie a travaillé sur le Job Dating qui se tiendra le 5 mai prochain à St PARDOUX ISAAC. L'OTPL a présenté le projet d'itinérance culturelle qui a obtenu en Comité LEADER une subvention de 6 000€ pour ce projet.

Intervention de M. TRELLU : peut-on évaluer le tonnage de tonte de gazon ? Réponse de M. BARJOU : il a des tonnages et il y a une question de saisonnalité. Ce sujet est en cours de réflexion avec l'animation biodéchets. Un débat s'ensuit.

Intervention de M. GARDEAU sur le rendu d'un composteur collectif mis en place sur la commune de La Sauvetat du Dropt.

Intervention de M. NAVARRO qui demande où en est l'externalisation des agents de collecte. Il lui est répondu que c'est en cours.

- **Commission Sports** : M. FARBOS précise qu'il n'y a plus de déchets de tonte sur les terrains du fait de l'utilisation de robot de tonte. Il fait un point sur le travail réalisé par les étudiants du CREPS. M. FARBOS fait part des événements sportifs à venir.

- **Commission Habitat** : M. GARDEAU fait un point sur les recouvrements du parc locatif. En ce qui concerne la MSP, une expertise a eu lieu la semaine dernière et il en ressort que l'assurance Dommages-Ouvrages peut être utilisée.

- **Commission Culture** : Mme RICHARD évoque l'arrêt du Bus des curiosités.

- **Commission Politiques contractuelles** : M. LENZI ne s'attarde pas sur le projet piscine qui sera étudié d'ici un mois lors de la remise des conclusions. M. LENZI revient sur les mobilités et les solutions sur lesquelles s'attarder en termes de service de transport. Ce sujet va être approfondi. La commission n'a pas travaillé sur l'avenir de la CCPL.

Intervention de M. NAVARRO sur les vélos : faudra-t-il une remorque pour transporter les vélos ?
Réponse du Président : c'est une bonne remarque et cela pose la question des infrastructures. M. LENZI précise que l'insécurité est un frein à ce système de mobilité.

Intervention de M. BAURY qui interpelle M. LENZI sur ses propos concernant « l'éclatement de la CCPL ». M. LENZI précise que l'ambition est de mettre en œuvre des services que nous n'avons pas actuellement. La question des communes nouvelles ne doit pas être abandonnée.

M. LENZI envisage toujours de visiter une commune nouvelle située en Dordogne et une autre ayant une configuration similaire à la nôtre.

M. BAURY s'est documenté sur une commune nouvelle qu'il connaît un peu et donne les chiffres. En 2015, le foncier était de 143.55 et avec la fusion avec une autre commune, il est passé à 97 soit une baisse de 47 points. La commune de Sandrieux, elle, est passé de 39% à 97%.

M. LENZI estime que le plus difficile est l'harmonisation de la fiscalité. Il faut surtout demander aux habitants ce qu'ils ont gagnés et perdus en termes de service.

5. **PETR**

M. le Président donne quelques informations sur la désignation des représentants de la CCPL au sein du nouveau PETR, qui remplace le SCoT et le Pays V3G.

M. le Président rend compte de la réunion du Comité syndical et des votes.

- Questions diverses :

- M. le Président fait part de la nécessité de modifier les statuts pour la prise de compétence France Services. Une commission ad hoc va être créée pour travailler sur cette modification des statuts. Il serait souhaitable qu'elle soit composée des Vice-Présidents et d'autres élus. Il fait appel à candidature. Se proposent Mme PICCOLO et M. POULIQUEN.
- Mme BONADONA souhaite avoir des précisions sur le projet de santé. M. le Président informe de l'indisponibilité du médecin référent ces dernières semaines. Une rencontre avec le Dr BIAMOU est prévue prochainement pour lui présenter le projet.
- M. RIEMENSBERGER pose la question d'assurance des barnums par une association. M. GARDEAU répond que l'assurance Responsabilité Civile doit couvrir mais ce point sera vérifié par le service.
- M. TRILLES pose la question des permanences France Services à Lauzun. Il est répondu que ça reste prévu dans l'organisation. M. LENZI précise que l'emploi du temps doit être fourni avant la fin du mois d'avril. Un schéma sera fourni prochainement.
- Mme PICCOLO revient sur le dossier de demande de subvention aux associations et s'interroge sur le double emploi du dossier transmis par la Communauté et le Cerfa de l'Etat ? Il faudra joindre uniquement la charte au dossier.
- Mme PICCOLO demande s'il est possible d'avoir le calendrier des réunions ? Il est répondu que le calendrier est en cours de travail avec les communes.
- M. GARDEAU fait un point sur le projet d'habitat partagé sur la commune de La Sauvetat du Dropt. Tous les partenaires financiers vont être sollicités pour le montage du plan de financement.
- Mme DALTO alerte sur la quantité de papier utilisé pour les réunions de conseil communautaire. Cette réflexion est faite à chaque fois et il faut se pencher dessus.
Intervention de M. NAVARRO qui estime qu'un seul dossier suffirait, « si on veut être écolo, il faut l'être ou pas du tout ».

M. le Président remercie les conseillers communautaires.

La séance est levée à 20h30.